



COMPTE-RENDU de la CAPL 1 (Inspecteurs) du 30 juin 2016

Etaient présents pour la Direction : M.FORTE, Mme DESLANDES et M.BRIGAND (secrétaire).
Etaient présents pour FO-DGFIP 36 : Marie-Caroline COMBES (titulaire) et Nathalie BIGOT (suppléante).

La séance s'est ouverte à 09h30.

Marie-Caroline COMBES a été désignée secrétaire adjointe.

1/ Procès-verbal de la CAPL du 9 juillet 2015

Adopté à l'unanimité.

2/ Procès-verbal de la CAPL du 12 novembre 2015

Adopté à l'unanimité.

3/ Demande de révision de l'évaluation

Les représentants des organisations syndicales ont interrogé la direction sur les bonifications en réserve.

M. FORTE nous a annoncé disposer d'un mois seulement. La personne déposant le recours s'était déjà vu attribuer une bonification d'un mois et sollicitait deux mois.

L'espoir d'aboutir était donc nul.

Nous avons discuté sur le fond du dossier, les appréciations littérales étaient très élogieuses, mais l'examen comparé des mérites ne permettait pas, selon la direction, d'attribuer une bonification maximale à cet agent.

Nous avons bien entendu soulevé comme chaque année le côté négatif de la terminologie employée (« examen comparé des mérites »), d'autant plus que cet agent a connu une situation particulièrement difficile en 2015 (succession de chefs de service) tout en continuant à s'investir dans divers domaines d'activité et en devenant référent départemental sur plusieurs sujets.

Le Directeur a assumé la non attribution de deux mois à cet agent, tout en reconnaissant sa valeur.

Nous avons voté contre, l'agent n'obtenant pas satisfaction.

**Dernière minute : pour le mouvement local de mutations,
contactez vos représentants syndicaux avant le 6 juillet pour faire remonter vos arguments à la Direction !**